



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 013-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.38

Déposée le : 07.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1045/2021 du 8 septembre 2021
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié

La crise du coronavirus et ses conséquences font reculer l'égalité : faits et mesures dans le canton

Comme de nombreux rapports le montrent, la pandémie de coronavirus a des effets catastrophiques sur l'égalité hommes-femmes. En effet, selon les premières études, les femmes sont plus durement touchées par la crise sanitaire. D'après l'Office fédéral de la statistique, les Suissesses étaient deux fois plus nombreuses que les hommes à perdre leur emploi au cours du dernier trimestre 2020. Et une fois encore, ce sont les mères qui paient le plus lourd tribut. Toutes les femmes qui, pandémie ou pas, effectuent la majeure partie du travail non rémunéré (travail domestique, de soins) et doivent par conséquent composer avec des pertes de salaire, de plus petites retraites et des charges financières multiples. La crise creuse cet écart, notamment parce que les familles ont été davantage livrées à elles-mêmes de par la fermeture des écoles au printemps, la réduction des contacts sociaux et l'interruption de l'offre d'accueil extra-familial.

Un rapport récent de la Commission européenne fait le même constat. Comme on peut le lire dans le communiqué qui l'accompagne, « La pandémie a exacerbé les inégalités qui existent entre les femmes et les hommes dans presque tous les domaines de la vie, en Europe et au-delà, en remettant en cause des améliorations acquises de haute lutte ces dernières années¹. Le manque crucial de femmes dans les états-majors de crise mobilisés contre la pandémie est également critiqué. D'après une étude menée dans 17 pays membres de l'Union européenne, ces organes sont composés à plus de 85 pour cent d'hommes. Les femmes, pourtant aux premières lignes de cette pandémie, occupent rarement des positions décisionnaires. Les informations fournies par la Commission européenne précisent que les femmes représentent 86 pour cent de la main-d'œuvre dans le secteur des soins, et sur le marché du travail en général, ce sont elles qui sont les plus affectées par la crise. D'après Eurostat, le taux de chômage entre avril et septembre

¹ Rapport annuel 2021 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE (en anglais). Journée internationale des femmes 2021 : la pandémie de COVID-19 constitue un défi majeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, https://ec.europa.eu/info/files/2021-report-on-gender-equality-in-the-eu_en

2020 est passé de 6,9 à 7,9 pour cent pour les femmes, et de 6,5 à 7,1 pour cent pour les hommes. Enfin, la pandémie a aussi entraîné une hausse des violences domestiques à l'encontre des femmes.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif observe-t-il des conséquences de la pandémie de COVID-19 qui affectent un genre plutôt qu'un autre ?
2. Dans l'affirmative, que fait le gouvernement pour favoriser l'égalité entre la femme et l'homme ancrée dans la Constitution cantonale ?
3. Comment le gouvernement bernois analyse-t-il les conséquences de la pandémie sur le marché du travail ?
4. Dans quelle mesure le chômage et le sous-emploi affectent-ils différemment les femmes (et les hommes) du canton de Berne ?
5. Dans quelle mesure les fermetures d'entreprises affectent-elles différemment les femmes (et les hommes) du canton de Berne ? Quelle est la situation en particulier de celles à la tête de microentreprises ?
6. L'accès aux mesures de politique économique (notamment la réglementation pour les cas de rigueur) est-il le même pour les femmes et les hommes, et y a-t-il proportionnellement autant de demandes acceptées pour les femmes et pour les hommes ?
7. Dans quelle mesure la prise en charge du travail non rémunéré (garde des enfants, etc.) affecte-t-elle différemment les femmes (et les hommes) du canton de Berne avec la crise du COVID-19 ?
8. Dans quelle mesure les femmes (et les hommes) du canton de Berne travaillant dans le secteur culturel sont-elles différemment touchées par la crise du COVID-19 ?
9. En cas d'absence de statistiques, le Conseil-exécutif envisage-t-il de recueillir les données pertinentes et d'élaborer un rapport sur la question ?

Réponse du Conseil-exécutif

La pandémie provoquée par le COVID-19 aura à moyen et long terme également de lourdes conséquences pour la société, l'économie et le monde du travail en Suisse et dans le canton de Berne. Les évolutions d'ordre général qui ont débuté avant la pandémie (p. ex. la transition numérique) se sont accélérées au cours des derniers mois. L'ampleur et la direction que vont prendre les changements en cours ne sont pas encore identifiables. Le Conseil-exécutif suit constamment leur évolution en prêtant notamment attention aux effets genrés de la pandémie sur les taux d'activité et de chômage.

Le Conseil-exécutif se prononce comme suit sur les questions posées dans l'interpellation :

1. Il n'existe aucune analyse exhaustive sur les conséquences genrées de la pandémie de coronavirus, que ce soit pour la Suisse ou le canton de Berne. Les différentes études publiées depuis le début de la pandémie et les constats faits dans divers secteurs politiques font toutefois état de répercussions sur différents domaines de la vie. Ces premiers éléments valent probablement aussi pour le canton de Berne. A priori, certaines répercussions ne seront pas immédiatement perceptibles en raison de l'absence de données statistiques dans plusieurs secteurs politiques.

Réalisée par l'institut de recherche sotomo sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, l'étude « Schweizer Familien in der Covid-19-Pandemie » (familles suisses durant la pandémie de COVID-19, en allemand), par exemple, fournit des indications sur l'évolution de la charge de travail au sein des familles durant la pandémie et sur la répartition inégale de cette charge entre les femmes et les hommes. Ainsi, les tâches supplémentaires liées à la garde des enfants pendant la fermeture des écoles (première vague de la pandémie au printemps 2020) s'est répercutée différemment sur l'activité lucrative des femmes que sur celle des hommes, les femmes ayant dû réduire bien plus souvent leur activité professionnelle. Femmes et hommes ont toutefois ressenti dans une même mesure le poids de ces tâches supplémentaires. Par ailleurs, le fait qu'une personne vive ou non avec des enfants a eu un effet décisif sur la façon dont elle a perçu l'atmosphère régnant au sein du foyer en raison des mesures d'endiguement ordonnées par les autorités².

La statistique policière de la criminalité (SPC) n'a pour sa part révélé aucune augmentation significative des infractions pénales liées à la violence dans la sphère domestique en 2020 au niveau suisse. Des éléments indiquent toutefois qu'un nombre accru de conflits familiaux est survenu. La statistique réalisée pour le canton de Berne durant la même période recense 1557 cas de violence domestique, ce qui représente une hausse de 21 pour cent par rapport à l'année précédente³. A l'instar de la task force Violence domestique de la Confédération et des cantons, le Conseil-exécutif estime que la vigilance reste de mise dans ce domaine⁴.

2. En plus des mesures mises en place indépendamment de la pandémie, le canton de Berne a pris les dispositions suivantes pour favoriser l'égalité des genres malgré le COVID-19 :

Pendant la première vague, les parents ont été priés de garder si possible leurs enfants à la maison au lieu de les confier aux garderies ou parents de jour. Pendant la période du 17 mars au 16 mai 2020, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a participé aux frais d'accueil extrafamilial pour soutenir les fournisseurs de prestations qui ne percevaient plus aucune contribution des parents du fait de cette mesure⁵. Ce système a permis de décharger financièrement les familles.

Quant aux membres du personnel cantonal, ils ont pu, pendant la première vague, bénéficier de congés payés de courte durée pour s'occuper de leurs enfants lorsque les écoles étaient fermées⁶.

Le service d'intervention du canton de Berne contre la violence domestique a lancé la campagne #stressathome. Celle-ci est axée sur la gestion des tensions et des conflits qui peuvent éclater à la maison en raison de la pandémie (p. ex. cohabitation constante, peurs existentielles, manque de possibilités de loisirs, défi représenté par l'encadrement des enfants). Dans le cadre de cette campagne, le Service bernois de lutte contre la violence domestique diffuse sur les réseaux sociaux cinq messages au slogan clair, simple et incisif. La campagne s'adresse directement aux personnes touchées tout comme aux témoins d'actes de violence⁷.

3. Le Conseil-exécutif se base surtout sur l'évolution du chômage pour analyser celle du marché du travail. L'évolution du chômage est fonction du nombre de personnes enregistrées auprès des offices

² sotomo, Schweizer Familien in der Covid-19-Pandemie, analyse spéciale du *SRG-Corona-Monitor* concernant les structures familiales et structures de garde dans le contexte de la crise, étude commandée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, juin 2020, p. 4 ss.

³ Police cantonale bernoise, Statistique de la criminalité 2020 Canton de Berne, 22 mars 2021, p. 43.

⁴ Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Violence domestique en temps de pandémie : la vigilance reste de mise, communiqué de presse du 22 mars 2021.

⁵ Ordonnance sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine de l'accueil extrafamilial (OCCVAcc).

⁶ ACE 190/2020 du 4.3.2020 et ACE 265/2020 du 13 mars 2020.

⁷ <https://www.pom.be.ch/pom/fr/index/direktion/ueber-die-direktion/big/KampagneBIG.html>

régionaux de placement (ORP). Tous les mois, un communiqué de presse sur l'emploi dans le canton de Berne est publié⁸. Les données sur le nombre de personnes au chômage sont publiées par genre, âge, branche, groupe de professions et région administrative/arrondissement administratif.

En Suisse comme dans le canton de Berne, le chômage frappe davantage les hommes que les femmes, comme en témoigne le taux de chômage plus élevé de ces derniers, qui fluctue en outre plus fortement au cours de l'année. Cette situation s'explique par le fait que les hommes sont plus nombreux à travailler dans des branches soumises aux effets saisonniers ou conjoncturels (p. ex. bâtiment, industrie).

Depuis le début de la pandémie, le chômage a augmenté en Suisse et dans le canton de Berne. Le taux de chômage des femmes a augmenté plus fortement que celui des hommes entre mars 2020 et mai 2021, les femmes étant plus nombreuses que les hommes à travailler dans des branches touchées par les décisions fédérales de fermeture (hôtellerie, restauration, commerce de détail).

Taux de chômage en Suisse et dans le canton de Berne

	Suisse		Canton de Berne	
	Mars 2020	Juillet 2021	Mars 2020	Juillet 2021
Femmes	2,7%	2,7%	2,0%	2,1%
Hommes	3,1%	2,8%	2,4%	2,2%
Total	2,9%	2,8%	2,2%	2,2%

Source : SECO

- Les données sur le chômage et le sous-emploi sont tirées de l'enquête sur la structure des salaires (ESS). Concernant le chômage (selon définition du Bureau international du travail BIT), il existe des données pour la Suisse et les grandes régions, mais pas pour les différents cantons ; concernant le sous-emploi, des données sont disponibles pour la Suisse uniquement.

Entre 2019 et 2020, le chômage au sens du SECO (inscription auprès d'un ORP) a évolué de la même manière que le chômage au sens du BIT (chômeurs non inscrits incl.). Les femmes sont donc plus durement touchées par les suppressions de postes dues à la pandémie, qu'elles soient inscrites à l'ORP ou non.

⁸ https://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen.meldungNeu.mm.html/portal/de/meldungen/mm/2021/06/20210604_1539_die_arbeitslosigkeitgehtweiterzurueck

Taux de chômage selon le BIT, moyenne annuelle, Suisse et Espace Mittelland

	Suisse		Espace Mittelland ⁹	
	2019	2020	2019	2020
Femmes	4,7%	5,0%	3,7%	4,2%
Hommes	4,1%	4,7%	3,9%	4,3%
Total	4,4%	4,8%	3,8%	4,3%

Source : OFS

5. L'Office fédéral de la statistique publie des données sur les fermetures d'entreprises en Suisse et dans les différents cantons par branche et taille des entreprises¹⁰. Les chiffres les plus récents datant de 2016, il est impossible de tirer des conclusions d'ordre général concernant les répercussions de la pandémie sur les fermetures d'entreprises.

Les offices des poursuites et des faillites du canton de Berne (OPF) publient chaque mois le nombre de faillites survenues. Creditreform¹¹ publie pour sa part le nombre de faillites en Suisse. Ces deux statistiques ne mentionnent ni les propriétaires ni les dirigeants des entreprises touchées. Il est donc impossible de savoir dans quelle mesure ce sont des hommes ou des femmes qui sont affecté-e-s par la fermeture d'une entreprise.

Compte tenu de la crise du coronavirus, il est à craindre que de nombreuses entreprises vont faire faillite. Jusqu'à présent, toutefois, aucune augmentation des faillites n'a été constatée. En 2020, 4142 faillites ont été enregistrées en Suisse, ce qui représente environ 20 pour cent de moins qu'en 2019 (4923). Dans le canton de Berne, cette baisse atteint 17 pour cent (369 faillites en 2019, 307 en 2020). Ce paradoxe apparent s'explique notamment par les mesures prises par les autorités (exemption de l'obligation de publier des avis de surendettement, sursis COVID-19 pour les PME et aide financière aux cas de rigueur).

6. L'ordonnance cantonale sur les cas de rigueur¹² fixe les critères en fonction desquels les entreprises peuvent demander une aide immédiate. Les demandes d'aide pour cas de rigueur sont saisies par forme juridique et par branche, mais non par propriétaire et/ou dirigeant-e. Il est donc impossible de savoir combien de contributions sont versées à des entreprises détenues par des femmes, dirigées par des hommes ou inversement.
7. Il n'est pas possible de répondre définitivement à cette question dans le cadre de la présente interpellation : une étude approfondie réalisée à l'échelle du canton de Berne serait nécessaire à cet effet. Il existe cependant plusieurs études nationales et internationales relatives à l'influence de la pandémie de coronavirus sur la répartition du travail non rémunéré entre les genres. Les constats faits dans ce cadre devraient également être pertinents pour le canton de Berne.

⁹ La grande région Espace Mittelland comprend les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Soleure.

¹⁰ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/demographie-entreprises/fermetures.assetdetail.14960763.html>

¹¹ <https://www.creditreform.ch/fr/>

¹² Ordonnance cantonale du 18 décembre 2020 concernant les mesures destinées aux entreprises pour les cas de rigueur en lien avec l'épidémie de COVID-19 (ordonnance cantonale sur les cas de rigueur ; RSB 901.112)

L'étude de l'institut Sotomo mentionnée au point 1 est parvenue à la conclusion que la pandémie a surtout mis en lumière les structures déjà usuelles en Suisse – à savoir que plus de 80 pour cent des femmes exercent une activité lucrative (dont beaucoup à temps partiel) et qu'elles se consacrent davantage au ménage et à la garde des enfants que les hommes¹³. Toujours selon cette étude, la situation extraordinaire causée par la pandémie fait peser ces multiples responsabilités encore plus fortement sur les épaules des femmes. L'étude explique par ailleurs que les conséquences à plus long terme de la pandémie sont encore imprévisibles et que parmi les structures qui avaient cours jusqu'à présent, certaines vont peut-être s'assouplir. Certaines entreprises auraient en effet la possibilité de maintenir les règles de travail plus flexibles qu'elles ont instaurées durant la pandémie¹⁴.

De nombreuses autres études parviennent à la conclusion que la pandémie de coronavirus a prolongé le temps que les femmes consacrent au travail non rémunéré, ce qui a renforcé l'écart qui les sépare d'ores et déjà des hommes dans ce domaine¹⁵. Le Conseil-exécutif suit cette évolution avec attention et examinera si l'écart entre les genres observé durant la pandémie se réduira à nouveau à l'issue de cette dernière.

8. Depuis le printemps 2020, les personnes travaillant dans le secteur culturel sont fortement touchées par les conséquences de la pandémie quel que soit leur genre. La Confédération et les cantons ont rapidement mis des aides financières à leur disposition. Depuis début mars 2020, les personnes actives dans cette branche à titre indépendant peuvent en tout temps demander des indemnités pour compenser les manifestations annulées ou repoussées et les baisses de revenus. Les intermittent-e-s peuvent bénéficier de ce soutien pour les dommages subis depuis le 26 septembre. Les aides financières COVID-19 accordées dans le domaine de la culture sont calculées sur la base des pertes de revenus effectives. Elles s'ajoutent à titre subsidiaire aux mesures prises en amont telles que les allocations pour perte de gain COVID-19 et les indemnités de chômage. Si ces contributions de l'assurance sociale s'avèrent plus basses que d'habitude en raison de baisses de revenus, les aides financières COVID-19 accordées dans le domaine culturel peuvent compenser ces pertes jusqu'à hauteur du dommage effectif. Les requérant-e-s toucheront 80 pour cent de cette somme.

Les données saisies dans le portail de demandes de la Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne ne permettent pas d'établir des statistiques fiables concernant l'impact genré de la pandémie. Les femmes et les hommes sont traités de la même manière lorsqu'il s'agit d'exécuter la législation.

Le Conseil-exécutif se base sur les données à sa disposition pour observer l'évolution de la société, de l'économie et du marché du travail. Relever des données supplémentaires ne requiert pas seulement des ressources considérables mais aussi une base juridique adéquate, du fait que les données ne sont pas fournies sur une base volontaire. Les répercussions de la pandémie de coronavirus ne se manifesteront qu'à moyen terme. C'est pourquoi le Conseil-exécutif n'a pour l'heure prévu ni collecte supplémentaire de données ni rapport.

Destinataire

– Grand Conseil

¹³ Cf. aussi : Office fédéral de la statistique, Les familles en Suisse, Rapport statistique 2021, 2021, p. 33 ss. Remarque : le rapport ne contient aucune donnée sur les évolutions liées à la pandémie de coronavirus, il expose simplement la répartition des tâches domestiques et familiales en 2018.

¹⁴ Sotomo, Schweizer Familien in der Covid-19-Pandemie, analyse spéciale du *SRG-Corona-Monitor* concernant les structures familiales et structures de garde dans le contexte de la crise, étude commandée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, juin 2020, p. 18.

¹⁵ Cf. p. ex. : OECD, Women at the core of the fight against COVID-19 crisis, 2020, consultable en ligne sous : <https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=127_127000-awfnqj80me&title=Women-at-the-core-of-the-fight-against-COVID-19-crisis&_ga=2.6809010.1628261113.1622126344-18410022.1622126344>; Kohlrausch/Zucco, Die Corona-Krise trifft Frauen doppelt, Weniger Erwerbseinkommen und mehr Sorgearbeit, mai 2020, consultable en ligne sous : <file:///C:/Users/nah2/Downloads/p_wsi_pb_40_2020.pdf>; McKinsey&Company, COVID-19 and gender equality: Countering the regressive effects, 15.7.2020, consultable en ligne sous : <<https://www.mckinsey.com/featured-insights/future-of-work/covid-19-and-gender-equality-countering-the-regressive-effects>>; World Economic Forum, COVID-19 has worsened gender inequality, These charts show what we can do about it, 4.9.2020, consultable en ligne sous : <https://www.weforum.org/agenda/2020/09/covid-19-gender-inequality-jobs-economy/> ainsi que World Economic Forum, Global Gender Gap Report, mars 2021 (p. 43 ss) et étude de la Haute école spécialisée de Lucerne, prof. Lucia Lanfranconi (publication prévue pour juillet 2021).